

Maintien des formations en présentiel pendant la période de confinement

Décret du 29/10/2020



Dans le contexte épidémique du CoVid 19, nous nous engageons au strict respect des règles d'hygiène et des mesures barrières afin de limiter le risque de transmission durant les formations.

Stagiaires et formateurs

- Rappel régulier sur les précautions à prendre et le strict respect des gestes barrières
- Engagement à ne pas venir si l'un des symptômes se déclare avant ou pendant la formation
- Procédure d'information en cas d'un dépistage positif de l'un des participants ou d'un salarié de Transfaire dans les 15 jours suivant la formation.

Dans les locaux



Port du masque obligatoire pour tous, dans toute l'enceinte, durant toute la journée (des masques sont disponibles à Transfaire en cas de besoin)

Changement de masque après la pause déjeuner

Aménagement des salles respectant la distanciation physique d'au minimum 1,50 mètre

Mise à disposition de SHA, de spray désinfectant avec essuie-tout ou lingettes

désinfectantes et de gants à usage unique dans chaque salle de formation et espaces communs.

Organisation des pauses en décalées pour les différents groupes

Aération des salles de formation à chaque pause

Désinfection des salles et matériels après chaque formation

Pour les activités pratiques et mises en situation

- Limitation de l'effectif des groupes à 50% de la capacité d'accueil des espaces et locaux.
- Maintien des mêmes groupes/binômes/trinômes tout au long de la journée
- Avant chaque utilisation de matériel, friction des mains par SHA pour les stagiaires et les formateurs
- Désinfection de tout matériel pédagogique immédiatement après leur utilisation et/ou entre chaque participant : marqueur, tableau, mannequin, ...